Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz

Chalet communal des Joux-Derrey d'Avau

N° 53
Novembre 2018

Journal d'information de la Commune de Vaulruz

Administration communale Rue du Château 28 1627 Vaulruz
www.vaulruz.ch

Secrétariat communal ☎ 026 912 91 25 commune@vaulruz.ch
Caisse communale ☎ 026 913 93 44 caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

- ✓ Naissances;
- ✓ Budget 2019 de fonctionnement et investissement ;
- ✓ Convocation à l'assemblée communale du 5 décembre 2018 ;
- ✓ Message du Conseil communal ;
- ✓ Actualité communale ;
- ✓ Eau potable de la Commune ;
- ✓ Election complémentaire au Conseil communal ;
- ✓ Message de la Paroisse,
- ✓ CSPI La Sionge, informations et telethon 2018 ;
- ✓ Consultations de puériculture ;
- ✓ Subventions diverses ;
- ✓ Programme inter-société 2018-2019 ;
- ✓ Vente des sapins de Noël ;

Naissances

- Maé Besson, né le 3 mai, fils de Julie Besson et Mathieu Grossetête ;
- Neil Genoud, né le 10 mai, fils de Lucie Jaquier et Benoît Genoud;
- Maximilien Risse, né le 20 mai, fils de Saskia et Frédéric Risse;
- Amelie Zenuni, née le 29 mai 2018, fille de Elvana et de Bunjamin ;
- Alice Vionnet, née le 28 juin 2018, fille de Channa et de Benoît ;
- Alexia Théraulaz, née le 30 août, fille d'Aurélie et de Julien ;
- David Ballestracci, né le 4 septembre, fils d'Aurore et de Flavio ;
- Pierrick Bourquenoud, né le 1er octobre, fils de Christelle et de Didier ;

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	554'161.01	255'910.25	554'109.10	258'951.70	555'854.00	260'359.91
1	Ordre public	723'296.85	680'464.85	730'603.08	687'035.25	755'889.14	706'881.02
2	Enseignement et formation	1'095'192.99	9'859.45	1'256'299.95	11'216.00	1'342'604.15	3'264.00
3	Culte, culture et loisirs	134'106.27	22'707.15	138'668.50	20'441.00	117'351.05	15'441.00
4	Santé	364'830.95	1'045.25	379'377.30	3'000.00	449'129.35	3'000.00
5	Affaires sociales	470'716.45		487'753.65		475'370.60	
6	Transports et communications	377'434.25	95'113.10	347'045.00	83'802.00	345'799.00	83'740.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	719'588.87	573'363.17	550'979.80	424'378.75	544'101.95	435'560.75
8	Economie	32'486.00	28'983.79	34'220.00	26'200.00	26'945.00	26'090.00
9	Finances et impôts	551'884.19	3'423'659.74	525'456.75	3'444'594.00	439'856.75	3'432'404.00
	Total	**5'023'697.83**	**5'091'106.75**	**5'004'513.13**	**4'959'618.70**	**5'052'900.99**	**4'966'740.68**
	Excédent		**67'408.92**	**44'894.43**		**86'160.31**	

Investissement budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
0	Administration						
1	Ordre public					40'000.00	10'000.00
2	Enseignement et formation	618'733.65			277'503.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
6	Transports et communications	157'365.20		460'000.00		1'135'000.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	648'103.55	32'795.80	238'000.00	120'000.00	513'000.00	123'000.00
8	Economie						
9	Finances et impôts	1'221'989.95	48'300.00	1'610'000.00	1'150'000.00	70'000.00	
	Total	**2'646'192.35**	**81'095.80**	**2'308'000.00**	**1'547'503.00**	**1'758'000.00**	**133'000.00**
	Excédent	**2'565'096.55**		**760'497.00**		**1'625'000.00**	

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 13 novembre 2018

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 5 décembre 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique, Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2018;**
   Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal ou sur le site www.vaulruz.ch.

2. **Budget 2019**

   2.a) Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière ;

   2.b) Budget des investissements

   1. Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

   2. Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

   3. Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

   Rapport de la Commission financière sur les points 1 à 3 précités ;

   2.c) Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2019 ;

3. **Présentation de la planification financière 2019 – 2023 ;**

4. **Approbation des statuts du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) ;**

5. **Divers.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mai 2018, le budget communal 2019 ainsi que les nouveaux statuts du RSSG peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture dix jours avant l'assemblée, ou sur le site www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal

Message du Conseil communal

Budget de fonctionnement 2019

Le budget d'exploitation 2019 de notre Commune se caractérise par 3 nouveaux postes importants dans les dépenses.

Deux concernent l'enseignement, il s'agit des frais découlant de l'ouverture du CO de Riaz pour lequel nous avons une charge de CHF 53'200.- concernant notre part à l'amortissement. L'autre découle de la nouvelle loi scolaire nous obligeant à fusionner les cercles scolaires de Vaulruz et Sâles et de ce fait, organiser un transport scolaire entre les sites d'enseignement. Ceci a pour conséquence une augmentation des frais de l'ordre de CHF 18'000.-, pour les 4 derniers mois de l'année 2019.

Toujours concernant la formation, il est également à relever que nous ne devons plus facturer de frais d'écolage aux parents, ce qui induit une diminution de recettes de l'ordre de CHF 8'000.-.

Le troisième poste concerne le social, plus précisément notre part au déficit d'exploitation du home de Sâles. Le montant de CHF 57'873,20 grève notre budget. Ce poste nécessite des explications plus détaillées.

Courant 2017, alors que chacun des EMS de Sâles et de Vuadens devait se mettre à la recherche d'un-e nouveau-elle directeur-trice, M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère et président du RSSG, a demandé de n'engager qu'une seule personne et de travailler à la fusion des deux établissements pour 2020.

Cette nouvelle exigence et l'échéance annoncée s'appuient sur un cadre légal, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi Senior +, qui impose la régionalisation des EMS de la Gruyère, ainsi que le Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce concept ne concerne pas seulement les EMS mais doit permettre une approche globale pour l'accompagnement des personnes âgées, leur maintien à domicile le plus longtemps possible (soins à domicile) et, à terme, la gestion d'env. 500 lits et de plus de 3'500 personnes âgées de plus de 85 ans.

Le RSSG est le responsable désigné de la coordination et de la planification des règles au niveau du district. La collaboration avec cet organisme doit permettre d'obtenir un soutien, tant pour préciser la feuille de route que pour accompagner le processus de fusion, au fur et à mesure des dispositions entrant en vigueur pour régionaliser les établissements. La fusion des EMS de la Sionge servira de modèle dans le district de la Gruyère. Enfin, la planification des besoins 2020-2025 a été annoncée et justifie pour le moment le renouvellement des lits actuels pour le bassin de la Sionge, soit 74 lits de long séjour.

Monsieur Philippe Zurlinden a donc été engagé en tant que directeur des foyers St-Joseph et St-Vincent. Il est chargé du volet opérationnel de la fusion et de mettre en oeuvre les synergies. Actuellement sont déjà en fonction une intendante et une infirmière cheffe commune, le personnel intervient sur les deux sites, l'administration et la comptabilité sont en train d'être uniformisés, les compétences sont mutualisées, un inventaire des moyens matériels est en cours d'élaboration.

Un groupe de travail politique, constitué de membres des deux conseils de direction et représentant les trois communes de la Sionge, est chargé d'élaborer la stratégie générale et les plans d'action de la fusion dans le contexte définit précédemment.

Vous comprenez, dès lors, que les années 2018 à 2020 sont des années de transition. Le budget 2018 a absorbé la mutualisation des frais financiers des foyers de la Gruyère. Le budget 2019, avec un déficit pris en charge par les communes de Sâles et Vaulruz selon une clé de répartition, s'inscrit dans la mise en place de cette réorganisation opérationnelle et en attente de la mutualisation des EMS de la Gruyère.

Malgré ces nouvelles charges, le Conseil communal s'est efforcé de maitriser les dépenses, tout en prévoyant les entretiens nécessaires au maintien en bon état des divers biens de notre Commune.

Ce qui nous permet de présenter un budget proche de l'équilibre. En effet sur un total de charge de Fr. 5'052'900.99, nous prévoyons un déficit de Fr. 86'160.31, soit un excédent de charges de 1.90% des recettes (hors imputations internes).

Budget d'investissement 2019

Réfection de la route communale Rue du Château y compris contournement église et passage de la Rietta, et financement ;

Cette réfection concerne les tronçons suivants : la rue du Château depuis le pont de l'étang du ruisseau Pisse-Sang jusqu'au bas du pont TPF ; la rue des Molettes depuis la sortie du pont TPF jusqu'à l'angle Sud-Est du Château ; le pont de la Rietta vers le bâtiment de l'administration communale ; le chemin qui mène à l'église ; l'entrée de la rue de la Porte des Lions depuis le bâtiment de la cure jusqu'aux escaliers qui se trouvent à la hauteur des jardins.

La rampe d'escalier qui conduit de la rue de la Porte des Lions vers le parvis de l'église sera démolie afin d'améliorer le passage des véhicules et surtout pour le déneigement. De plus, les canalisations des EU et des EC seront remplacées. En effet, les conduites d'eau potable datant du début du siècle passé engendrent régulièrement des réparations, d'où le mauvais état de la route.

Le coût de ces travaux devisés à Fr.1'000 000.--, financé par emprunt bancaire, se détaille comme suit :

- Route Fr. 510'000,--
- Réseau d'eau Fr. 325'000,--
- Collecteurs EC Fr. 165'000,--

D'autre part, une subvention devrait être obtenue de l'ECAB.

Crédit d'étude pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville, et financement.

Suite aux diverses réflexions menées afin de maintenir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville dans un état correct de location, le Conseil communal souhaite obtenir un crédit d'étude pour la réfection de cet immeuble, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, toilettes et cuisine du restaurant. Pour mener à bien cette démarche, le Conseil communal sollicite un crédit d'étude de Fr. 20'000,--, financé par les liquidités courantes.

Achat de 16 appareils de protection respiratoire pour le Corps sapeurs-pompiers intercommunal La Sionge, et financement ;

Les conseils communaux des trois communes de Sâles, Vaulruz et Vuadens proposent l'investissement de Fr. 40'000,-- pour le renouvellement de 16 appareils de protection respiratoire, subventionnés à raison de 25 % par l'ECAB, et le solde de Fr. 30'000,-- financé par prélèvement sur les réserves de chaque commune, selon la clef de répartition en vigueur. Pour Vaulruz cela représente un montant de Fr. 6'549,--.

L'achat de ces appareils se justifie par le coût de réparation des appareils défectueux très élevé, et de plus en plus d'appareils présentent des problèmes. Ils ont déjà été très utilisés, et enregistrent beaucoup d'usure, notamment au niveau du caoutchouc des visagères qui n'est plus étanche, et les vitres griffées. Dans ces Fr. 40'000,-- est compris un appareil pour tester ces équipements.

A relever également qu'au vu des expériences de ces années précédentes, seuls 16 appareils seront remplacés sur les 20 actuellement en service. De plus le fournisseur reprend un ancien appareil contre un nouveau au prix de Fr. 500,--, offre valable jusqu'à fin 2019, date à partir de laquelle les pièces de rechange ne seront plus disponibles pour la réparation des anciens appareils.

La première année ces appareils ne seront pas contrôlés, d'où une économie de Fr. 4'000,--, ensuite ce coût d'entretien diminuera de Fr. 800,-- par an en raison des 4 appareils qui ne seront pas remplacés.

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Message relatif à la modification des Statuts du RSSG (point 4 du tractanda de l'assemblée communale)

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales, à savoir, la Loi sur les seniors (1er juillet 2016), la Loi sur les prestations médico-sociales (1er janvier 2018) et la Loi sur les indemnités forfaitaires (1er janvier 2018), la teneur des Statuts du RSSG a été adaptée.

En plus des ajouts relatifs aux textes précités, il a été procédé à un « toilettage » de plusieurs articles en collaboration avec les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ; instances qui ont examiné le document et qui ont préavisé favorablement les modifications soumises à l'approbation des délégué-e-s de l'Association lors de l'Assemblée du 14 juin 2018.
Pour des raisons de lisibilité et pour éviter l'énumération de toutes les dispositions modifiées dans la clause d'adoption, le SCom a proposé que l'actualisation des statuts se fasse sous la forme d'une *révision totale*. Raison pour laquelle, l'art. 37, intitulé « Abrogation », formule « *Les présents statuts annulent et remplacent (…)* ».
Conformément à l'art. 35 al. 2, les buts statutaires énoncés à l'art. 3 ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de toutes les communes. Raison pour laquelle, les Conseils communaux sont invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyen-ne-s les présents statuts lors des prochaines assemblées communales.

STATUTS DU RSSG

Compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles lois, le cadre légal (Préambule) et les buts statutaires ont été actualisés (Art. 3).
Proposé par le SCom, l'art. 3a est nouveau. Cette règle (Art. 112 al. 2 LCo), dispositive, prévoit la possibilité d'offrir des services à des communes ou à des associations de communes par la conclusion de contrats de droit public. Elle confirme, notamment, les dispositions de la Loi sur les prestations médico-sociales qui verra le RSSG passer des mandats avec les fournisseurs desdites prestations.

La Commission de district pour les indemnités forfaitaires s'inscrit désormais comme un organe du RSSG (Art. 7). L'art. 19, nouveau, détaille ses attributions. Considérant la mise en oeuvre du *Concept régional d'accompagnement de la personne âgée en Gruyère* et la mise en réseau des établissements médico-sociaux, les limites d'endettement (Art. 30) ont été augmentées ; prévenant ainsi une prochaine modification statutaire si les communes venaient à confier à l'Association le financement des investissements pour l'ensemble des établissements du district. Le chiffre de 80 millions de francs (Art. 30 let. a)) se rapporte aux premières estimations calculées pour l'éventuelle construction de nouvelles bâtisses et la rénovation du solde du parc immobilier.

Il est rappelé ici que l'engagement des fonds est soumis aux dispositions de l'art. 31 des statuts, soit : les décisions de l'Assemblée des délégué-e-s concernant une dépense supérieure à CHF 2'000'000.00 sont soumises au référendum facultatif au sens de l'art. 123d LCo et celles dont la dépense est supérieure à CHF 20'000'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123e LCo.

Les statuts ont été approuvés par les délégué-e-s des communes lors de l'Assemblée du 14 juin 2018. Ils peuvent être consultés sur le site : www.vaulruz.ch, ou au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée communale.
Le Conseil communal recommande l'approbation de la modification de ces statuts.

Actualité communale

Election communale complémentaire

En octobre dernier, le Conseil communal a enregistré la démission de Monsieur Michel Geinoz, Conseiller communal, avec effet au 20 décembre 2018.

Monsieur Geinoz était en charge des dicastères des parchets communaux, alpages, forêts et endiguements. Il a œuvré notamment pour l'important dossier de revitalisation de La Sionge, qui est aujourd'hui à bout touchant, il préside également le Triage forestier de La Sionge. Le Conseil communal lui est très reconnaissant des compétences, du temps et de l'énergie qu'il a consacrés dans le cadre de son mandat de conseiller communal en faveur de notre Commune, de décembre 2009 à ce jour.

Le Corps électoral de la Commune de Vaulruz est convoqué pour cette élection complémentaire, selon l'invitation en page 12 ci-après.

Vente de la ferme communale du Champ-du-Pâquier

A fin octobre, le Conseil communal a reçu les personnes qui ont présenté les 5 dossiers de candidature pour l'acquisition de la ferme communale du Champ-du-Pâquier qu'il a jugé les plus intéressants, en tenant compte également des meilleures propositions financières.

Il a fait son choix et cette transaction sera vraisemblablement finalisée d'ici la fin de cette année 2018.

Cette ferme du Champ-du-Pâquier sera destinée essentiellement à l'habitation, des travaux d'entretien sont prévus notamment en façade Ouest.

Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

A la suite de la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre sera présenté lors de l'assemblée communale de ce printemps 2019.

Fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz

Le projet de fusion des cercles scolaires de Sâles et de Vaulruz est sur la bonne voie et nous devrions pouvoir ainsi vous présenter la première ébauche d'organisation d'ici au mois de février prochain.

Avant cela, nous pouvons communiquer les éléments suivants :

a) De manière à garantir une homogénéité des degrés de formation et rationnaliser les transports, une projection de la répartition des élèves sur les deux sites a été faite. En conséquence, il a été décidé de fermer les écoles de Rueyres-Treyfayes et de Romanens.

b) Une réflexion sur l'organisation des transports est en cours. Plusieurs pistes sont à l'étude mais pour l'instant aucune n'a été retenue. Au vu de la complexité du sujet, il est nécessaire d'étudier toutes les variantes possibles avant de faire un choix.

c) Un règlement communal identique aux deux communes a été rédigé. Il doit encore être soumis à la direction de l'instruction publique (DICS) pour préavis. Il sera ensuite présenté en assemblée communale au printemps 2019. Son entrée en vigueur interviendra au 1er août 2019.

d) Un Conseil des parents intercommunal sera constitué dès l'an prochain pour une entrée en fonction au 1er août 2019. Un appel aux personnes intéressées à rejoindre ce collège sera fait en temps voulu.

Dans le but de présenter notre nouvelle organisation scolaire, informer au mieux notre population et toutes les personnes touchées par ces changements, des avantages et inconvénients du projet, une information publique sera organisée d'ici à la fin février 2019.

Dans l'intervalle, vous pouvez envoyer vos questions et/ou remarques aux membres du comité des parents à l'adresse mail suivante : **conseildesparents@vaulruz.ch**

Caroline Favre et Jean-Pierre Valiante
Conseillers communaux responsables des écoles de Sâles et Vaulruz

Halle de gymnastique

Avec l'ouverture de la halle de gymnastique du nouveau bâtiment du CO de Riaz, la Commune de Vaulruz a vu différents clubs des environs renoncer à leur occupation de nos locaux en faveur de ceux de Riaz. Dès lors nous informons la population que des plages horaires sont disponibles en fin de journée et en soirée à la halle de gymnastique de Vaulruz pour des clubs sportifs ou autres.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la caisse communale : **caisse.communale@vaulruz.ch**, 026 913 93 44.

Alimentation en eau potable de la Commune de Vaulruz, novembre 2018

Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément au réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Chimiques	**Conformes aux normes en vigueur**
Dureté : moyenne à dure	**°fH 23 à 33**
Nitrate (norme <40)	**2 ± 0**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser auprès de M. Bernard Rouiller, fontainier, 079 450 21 31

A relever encore qu'au terme de cet été de sécheresse exceptionnelle, le niveau de l'approvisionnement de la source et du captage est encore tendu, il peine à se reconstituer. Nous nous recommandons donc auprès des citoyens afin qu'ils soient attentifs à cette situation et veillent à leur consommation d'eau.

L'eau potable en chiffre

Le réseau d'eau en Suisse fait 55'161 km de long. A cela s'ajoutent les 26300 km de raccordement aux habitations. Au total cela fait presque deux fois la circonférence de la terre.

En Suisse, l'eau provient à 41,3 % de sources, à 39,8 % des nappes souterraines et à 18,9 % des lacs.

La maintenance des installations d'approvisionnement en eau s'élève à Fr. 109,-- par an et par habitant. Leur valeur à neuf, elle, grimpe à Fr. 5'788,--.

La mise à disposition de **142 litres** d'eau potable par jour et par personne a quasiment le même impact sur l'environnement que la consommation moyenne d'eau minérale, soit 0,3 l/j et par habitant.

(Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays OFAE)

Nonante ans en 2018

Le Conseil communal a félicité et adressé ses meilleurs vœux à l'occasion de leur nonantième anniversaire à

- ✓ Monsieur Joseph Bourquenoud, le 9 juin

- ✓ Monsieur Georges Maillard, le 21 juillet

Par le biais de ce journal nous leur réitérons nos meilleurs vœux de santé et bonheur.

Commune de Vaulruz Vaulruz, le 23 novembre 2018

ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal convoque le corps électoral de Vaulruz en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 27 janvier 2019**, à la suite de la démission de Monsieur Michel Geinoz, conseiller communal.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins vingt citoyens/nes actifs/ves de la Commune de Vaulruz jusqu'au ***lundi 17 décembre 2018, à 12.00 heures,*** au plus tard.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour et majorité relative au second tour).

Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Un éventuel second tour est fixé au ***dimanche 17 février 2019***. Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour toute personne éligible.

Le Conseil communal

14-18, des enfants belges en Suisse

Rendez-vous est donné sur RTS2, dans le cadre de l'émission Histoire Vivante, le dimanche 9 décembre prochain. Le film de Séverine Cornamusaz retraçant le moment d'histoire d'août 1914 qui a vu l'Allemagne envahir brutalement la Belgique sera diffusé. En Suisse romande de nombreux civils et des personnalités belges se mobilisent et s'organisent pour évacuer des enfants vers la Suisse. Une partie de ces enfants belges sont notamment accueillis à cette époque au château de Vaulruz.

Paroisse catholique Vaulruz

Après la grande restauration de l'église, datant d'environ 40 ans, il a été constaté, suite aux intempéries du mois de janvier 2018, des fissures et des infiltrations d'eau, particulièrement au niveau du clocher de l'église, à proximité de la cloche de l'agonie.

Des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence, faute de quoi une détérioration intérieure sévère de l'église, plus précisément la peinture de la nef, se profilait.

Le conseiller paroissial en charge du dossier de l'église, M. Firmino Guerra, de concert avec le Service des Biens Culturels, a constaté l'ampleur des dégradations. Les structures en bois ont été endommagées et un doublage en cuivre des couronnes et poteaux s'avérait indispensable. Quelques-uns ont même été remplacés.

Profitant du montage des échafaudages, la structure de la cloche de l'agonie et le support du coq, en mauvais état, ont également fait l'objet de travaux. Un nouveau joug en chêne (élément sur lequel est fixée la cloche) a été posé. Quant au coq, dont il ne restait que des traces de dorure, il a retrouvé son clocher après une courte absence. Ripoliné et doré à la feuille grâce au savoir-faire d'artisans, le résultat de sa restauration est du plus bel effet.

Les travaux ont été confiés aux entreprises suivantes :

- Mecatal à Broc pour ce qui concerne la dorure, le remplacement du coq et l'installation du nouveau joug.
- Entreprise Isofutur à Vaulruz, en ce qui concerne la menuiserie et le cuivre.
- Entreprise Art-Tisons à Rossens pour le rhabillage de la molasse du clocher.
- Entreprise Bugnon à Romont, installation des échafaudages.

Le Service des Biens Culturels a par ailleurs jugé les travaux magnifiquement réalisés.

De pair, l'orgue a également été restauré par l'entreprise Füglister, à Grimisuat.

Afin de vous faire profiter de quelques photos faites durant les travaux, nous les avons insérées au présent article :

Le Conseil de Paroisse

CSPI La Sionge

Le CSPI La Sionge souhaite rappeler à la population quelques points :

- ✓ il prête très volontiers du matériel en cas de petites interventions, par exemple un aspirateur, raclettes, pompes immergées, etc..
- ✓ les pompiers interviennent pour un sinistre et non pas pour l'entretien des canalisations ou autres.
- ✓ par ailleurs, dans un cas de minime importance, il n'est pas nécessaire d'appeler le CEA (Centre d'engagement et d'alarme), l'officier sapeur-pompier de piquet peut être contacté au no **079 911 16 27**.
- ✓ Pour rappel, voilà les numéros d'urgence officiels :

• Police	117
• Pompiers	118
• Ambulance	144
• Tox Info Suisse (en cas d'intoxication)	145

L'hiver est bientôt là et apporte dans ses bagages les traditionnelles actions du Téléthon.

La Fondation Téléthon Action Suisse en est à sa 31ème édition et cette année le Corps des Sapeurs-Pompiers Intercommunal de la Sionge a décidé de se joindre à la cause pour la première fois.

Nous donnons rendez-vous à la population et aux représentants communaux
le samedi 8 décembre 2018, journée internationale du téléthon, **dès 8h :**

- ✓ à **Vaulruz**, devant le magasin Denner jusqu'à midi et
- ✓ à **Vuadens**, sur la place du village jusqu'à 18h.

Venez nombreux boire un vin chaud ou un thé, déguster une délicieuse pâtisserie préparée par nos sapeurs-pompiers, ou encore acheter une des peluches, mascotte du téléthon Jerryson.

Vous pouvez également directement faire un don pour la cause en versant le montant de votre choix aux coordonnées bancaires suivantes :

CCP 10-16-2
IBAN CH97 0900 0000 1000 0016 2
Fondation Téléthon Action Suisse
Chemin de la Cure 1, 1092 Belmont-sur-Lausanne

Tous les dons récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Action Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares et pour aider les familles touchées par ces mêmes maladies.
Plus d'informations sur le Téléthon : www.telethon.ch

L'ensemble du Corps des Sapeurs-Pompiers de la Sionge vous remercie pour votre soutien et se réjouit de vous voir nombreux **ce samedi 8 décembre 2018.**

Consultations de puériculture

Pour les nourrissons et jeunes enfants de 0 à 4 ans

- **A Sâles, Foyer St-Joseph, 2ème étage, le 3ème mercredi du mois, l'après-midi** :
- A Bulle, Centre de puériculture, Rue de la Sionge 67, rez-de-chaussée : à la demande, matin et après-midi.

Puériculture et conseils aux parents

Les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge fribourgeoise répondent aux questions des jeunes parents liées à la santé, l'alimentation et le développement des nourrissons et jeunes enfants.

Les prestations proposées :

- Consultations dans votre commune / région ;
- Permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 au 026 347 38 83 ;**
- Visites à domicile ;
- Ateliers-échanges gratuits sur des thèmes de la petite enfance ;
- Conseils personnalisés, aussi par mail **puericulture@croix-rouge-fr.ch**

Dates et adresses des consultations et ateliers-échanges sur :
www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/services-aux-familles

Prochainement

Le rendez-vous des familles **Tél. 026/347.38.83**

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice. Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Subventions pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

Le Conseil communal rappelle à tous les parents d'enfants en âge de scolarité obligatoire (de l'école enfantine au CO), que la Commune alloue une subvention pour les soins dentaires et orthodontiques.

Cette subvention est accordée aussi bien en faveur des enfants qui sont soignés auprès de la cabine dentaire scolaire ou auprès d'un médecin dentiste ou orthodontiste privé.

Le montant de la subvention sera alloué sur présentation de la facture du dentiste ou de la cabine dentaire, et du certificat d'assurance-maladie, auprès de la caisse communale, dans un délai d'un an après la facture. Passé cette date, la subvention ne sera plus allouée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la caissière communale :
✆ 026 913 93 44, durant ses heures d'ouverture, ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

➢ *à tous les apprentis et étudiants*

Pour l'obtention d'une bourse cantonale, vous voudrez bien vous renseigner auprès du Service des subsides de formation, Route-Neuve 7, à 1701 Fribourg, ✆ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch, qui vous délivrera le formulaire de demande nécessaire.

Les différentes écoles détiennent également ces formulaires de demande d'aide.

Bourse d'étude ou d'apprentissage communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, Fr. 100,-- par an ;
- pour les étudiants, Fr. 200,-- par an.

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée.

Fondation Rieter, district de la Gruyère

La fondation Rieter a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste, au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation du même type, dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site :

www.fondation-rieter.ch

Une aide pour les familles avec enfants

La fondation privée « Das Leben meistern » (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas Fr. 60'000,-- par année, voire Fr. 65'000,-- avec 4 enfants et Fr. 70'000,-- avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de Fr. 100,-- par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation :

- ✓ Fondation Das Leben meistern, p.a. Urs Schwaller président, Postfach 1363, 1701 Fribourg;
- ✓ Renseignements complémentaires : Mme Hanny Jungo, coordinatrice : 026 321 51 30 (mardi et vendredi) ou : urs-schwaller@bluewin.ch

Mémento concernant la réduction des primes d'assurance-maladie 2019

L'Etat de Fribourg accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour 2019, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes à l'assurance-maladie.

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/Divorcé(e) Veuf(ve)/Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.-	Fr. 58'400.-
1 enfant à charge	Fr. 57'400.-	Fr. 72'400.-
2 enfants à charge	Fr. 71'400.-	Fr. 86'400.-
3 enfants à charge	Fr. 85'400.-	Fr. 100'400.-
4 enfants à charge	Fr. 99'400.-	Fr. 114'400.-
5 enfants à charge	Fr. 113'400.-	Fr. 128'400.-
6 enfants à charge	Fr. 127'400.-	Fr. 142'400.-

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire "Demande de réduction des primes" doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. **La demande de réduction des primes** doit être présentée **au plus tard le 31 août** de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Apprentis et étudiants

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Toutes les informations complémentaires et les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site : https://www.caisseavsfr.ch; ou auprès de l'administration communale.

Dans le doute, n'hésitez pas à faire la demande ! L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour vous aider. A relever également l'échéance du 31 août pour le dépôt de la demande de réduction concernant l'année en cours.

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE

Vers-la-Chapelle 4 (dès juin 2018)

1627 Vaulruz ☎ 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Message du Service de l'environnement du canton de Fribourg

Afin de limiter les quantités de déchets générées chaque année et préserver les ressources naturelles, le Service de l'Environnement du canton de Fribourg vous informe que la plateforme **www.reparateurs.ch** s'étend désormais à la Suisse romande et permet de mettre en avant les prestations de réparateurs (privés ou entreprises).

De nombreuses et diverses catégories de réparation y sont répertoriées : appareils électroniques, appareils électroménagers, vélos, instruments de musique, vêtements, jouets, etc.

Un grand merci pour votre collaboration et votre engagement en faveur d'une meilleure gestion des ressources

Programme de l'Inter-société de Vaulruz, saison 2018-2019

Dates	***Manifestations***	***Organisation***
17-18-22-23-24.11.18	*Comédie théâtrale « Atout Cœur », à Sâles*	*FC La Sionge*
01.12.2018	*St-Nicolas*	*La Jeunesse*
05.12.2018	*Assemblée communale*	*Conseil communal*
15.12.2018	*Concert de l'Avent*	*L'Alpée*
06.01.2019	*Fête des Médaillés Bene Merenti*	*L'Harmonie*
09.01.2019	*Loto du Chœur-mixte*	*L'Harmonie*
20.01.2019	*Dîner des Aînés*	*La Jeunesse*
01 et 02.02.2019	*Concert annuel de la fanfare*	*L'Alpée*
10.02.2019	*Loto Chœur d'enfants Atta'Chant*	*L'Harmonie*
20.02.2019	*Loto de la fanfare*	*L'Alpée*
06.03.2019	*Loto de l'école de musique*	*L'Alpée*
09.03.2019	*Souper de soutien FC la Sionge à Sâles*	*FC La Sionge*
09.03.2019	*Assemblée Société cantonale des Tireurs fribourgeois, Sâles*	*Sté de tir Sâles-Vaulruz*
20.03.2019	*Loto des aînés*	*Les Aînés*
29-30-31.03.2019 *05-06.04.2019*	*Concert-spectacle du Chœur-mixte à Sâles*	*L'Harmonie*
10.04.2019	*Loto de l'Intersociété*	*L'Intersociété*
Dates à confirmer	*Tournée du 1er mai*	*La Jeunesse*
19.06.2019	*Concert d'été*	*L'Alpée*
21 et 22.06.2019	*Tournoi inter-usines à Sâles*	*FC La Sionge*
30.06.2019	*Pique-nique de l'Alpée*	*L'Alpée*
Du 31.07 au 03.08	*Sherwoodiennes et 1er août*	*La Jeunesse*
09.11.2019	*Souper de soutien L'Alpée*	*L'Alpée*

Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël est organisée par la Commune le

vendredi 7 décembre 2018, de 17.00 à 19.00 heures

devant le local du feu (bâtiment édilitaire).

Il est de coutume que le Conseil communal fixe le prix de vente de ces sapins Nordmann à Fr. 15,00 à titre gracieux (prix d'achat Fr. 21,50). Ces sapins ne sont pas coupés dans les forêts communales, mais achetés auprès de l'entreprise Castella, de Sommentier.

Travaux à la gare de Bulle, remplacement des trains par des bus

Dans le cadre des travaux prévus à la gare de Bulle, les trains seront remplacés par des bus depuis un quai provisoire construit à Vaulruz-Nord. De plus amples informations seront données en temps utile par les TPF via la presse locale.

Viens fêter Noël avec nous !

EVEIL A LA FOI

Tous les enfants de 0 à 6 ans (ou plus si intéressés)
sont invités à la célébration de l'éveil à la foi pour Noël.

le mercredi 19 décembre à 15h00
dans l'Eglise de Vaulruz

Merci de vous inscrire auprès de Canisia Pittet Seydoux si vous souhaitez participer avec votre enfant ou vos enfants à cette célébration.

canisia.pittetseydoux@gmail.com
079 239 73 91

L'éveil à la foi, qu'est-ce que c'est ?

L'éveil à la foi est un moment de partage et de découverte pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, tatas, tontons, etc...
Si les grandes sœurs, grands frères ne sont pas à l'école durant les célébrations ils sont les bienvenus également, même s'ils ont plus de 6 ans.

Durant les célébrations, nous écoutons une histoire de la Bible, nous chantons, nous prions, parfois nous bricolons...
Les célébrations ont lieu 3 à 4x par année, en général lors des principales fêtes religieuses.

Après chaque célébration un petit goûter est prévu pour tout le monde.
Il n'y a aucune obligation de participer à toutes les célébrations de l'année.
Par contre, pour des raisons d'organisation, c'est sympathique d'inscrire les enfants qui seront présents (en général ils repartent avec un petit cadeau ou un bricolage).

Habituellement, une lettre était envoyée à tous les enfants de 0 à 6 ans afin de les inviter à participer aux célébrations.
Pour cette année, nous demandons aux personnes intéressées de s'inscrire directement auprès de Canisia pour la célébration de Noël ainsi que pour recevoir les invitations pour la célébration de Pâques et celle du mois de juin.

N'hésitez pas à la contacter également si vous avez des questions ou besoin d'autres informations...

éveil à la vie éveil à la foi

Concert de Noël

Samedi 15 décembre 2018 à 19h00
Salle de Gym de Vaulruz

Fanfare l'Alpée de Vaulruz
L'Alpée junior

fenêtre de l'Avent

collecte à la sortie
gateaux, thé et vin chaud offerts

L'ALPÉE DE VAULRUZ

L'ALPÉE DE VAULRUZ Junior

Fin d'année, prise en charge des sacs poubelle aux points de ramassage

Merci de prendre note que le jour de ramassage des sacs poubelle par l'entreprise Niquille est décalé du mercredi au jeudi en fin d'année, à savoir :

- au lieu du mercredi 26 décembre, **le jeudi 27 décembre 2018** ;
- au lieu du mercredi 2 janvier, **le jeudi 3 janvier 2019**.

Fromagerie DE Vaulruz

Tél. 026 913 83 13
Fax 026 913 83 14

Magasin ouvert 7j/7j
de 7h30 à 11h30 et de 17h à 19h

Chère clientèle,

Afin de clôturer cette année 2018 sur une note gourmande, nous vous proposons :

Du 20 au 30 novembre :
Rabais de 10% sur notre fondue maison
moitié-moitié ou pure Vacherin

Pour les Fêtes de fin d'année, apéritifs ou cadeaux, pensez à nos divers paniers gourmands, bons cadeaux mais également nos plateaux de fromage !

Dès le 11 décembre, venez découvrir notre assortiment de Fête, plus de 10 nouveaux produits sélectionnés pour la circonstance.

Nos horaires de fin d'année

		Matin	Soir
Fêtes de Noël	24 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	25 décembre	Fermé	Fermé
Nouvel-an	31 décembre	7h30 – 11h30	Fermé
	1er janvier	7h30 – 11h30	17h – 19h

Nous vous souhaitons d'excellentes Fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente année 2019 !

Merci de votre fidélité !

Fam. Philippe Favre-Jaquet
et son personnel

PITTET FRERES SA
VAULRUZ
A votre service pour tous travaux de menuiserie, charpente et agencement
www.pittetfreres.ch

GARAGE DES PONTS
GRANDJEAN SA
1627 VAULRUZ | 026 912 70 70

Martial Seydoux
conseiller en assurances, M 079 446 21 58,
martial.seydoux@mobiliere.ch
Agence générale Bulle
mobiliere.ch
la Mobilière
160603AOSGA

NOUVEAU
PROPTIQUE
Services à domicile
Examens de vue
Choix de lunettes
Livraisons des lunettes
Réglages
Réparations
Déplacements du client plus nécessaires
Pas besoin d'un accompagnant
Prix très compétitifs
Grand choix de lunettes
20 ans d'expérience
Une seule personne de référence
Service personnalisé
Frais de déplacements offerts
PrOptique vous reçoit aussi à Vuadens Rue du Bugnon 22
Sur rendez-vous uniquement
Grande place de parc
PrOptique Sarl
076 587 16 71
Jérôme Levrat
Maître opticien diplômé
info@proptique.ch
www.proptique.ch

Couture
retouches
Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre
Mefide Pajaziti
Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz - Tél./Fax 026/912 04 33

BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques
1632 RIAZ
026 912 30 50
1627 VAULRUZ
026 919 19 11

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la nature et du paysage SNP
Amt für Natur und Landschaft ANL

Rte de Bourguillon 3, 1700 Fribourg

T +41 26 305 51 86
www.fr.ch/snp

Sauvetage des amphibiens

Bénévoles recherchés

Tous les printemps, grenouilles, crapauds et tritons quittent leurs quartiers d'hiver (forêt) pour se rendre vers leurs lieux de ponte (plans d'eau). Lorsque ces deux sites sont séparés par une route, la migration se transforme alors souvent en hécatombe. C'est le cas le long de la **route communale entre Vaulruz et Sâles**, où de nombreux amphibiens se font écraser par les voitures durant les nuits pluvieuses du printemps. Le Service de la nature et du paysage envisage d'installer au printemps 2019 une barrière d'environ 200m de long pour protéger les amphibiens.

Ce projet pourra se réaliser uniquement avec l'aide de plusieurs bénévoles qui se relayeront tous les matins entre début mars et mi-avril pour vider les seaux et transporter les amphibiens de l'autre côté de la route.

Inscriptions et renseignements :

Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg
www.admin.fr.ch/snp
026 305 51 86
nature@fr.ch

Une idée cadeau pour Noël :

Le livre qui retrace l'histoire de la commune de Vaulruz, disponible auprès de l'administration communale au prix de Fr. 35,00

The Cory Band

World class in brass

samedi 5 janvier 2019
20h00
Forum de Savigny (VD)

réservation
026 / 913 15 46
www.labilletterie.ch
prix: 55.-
(places non numérotées)

organisé par

CORY

L@ BILLETTERIE spectacle

L'ALPÉE DE VAULRUZ

Fin d'année, horaire de l'administration communale

La caisse communale sera fermée du 21 décembre au 3 janvier 2019.

L'administration communale sera fermée le mercredi 26 décembre 2018 et du 2 au 14 janvier 2019.

Vœux du Conseil communal

En cette fin d'année, le Conseil communal et les collaborateurs communaux vous souhaitent de belles fêtes, et adressent à toutes et à tous leurs vœux les meilleurs pour une année 2019 pleine d'humanité, de joie et de bonheur !

Le Conseil communal saisit aussi cette occasion pour adresser ses vifs remerciements à toutes les personnes qui consacrent leurs compétences et leur temps pour la Commune, au travers de mandats au sein des différentes commissions notamment.

Merci pour la qualité de leur engagement et leur excellente collaboration.

Coq du clocher de l'église de Vaulruz